



DATE DE LA DEMANDE :
DATE DE RÉCEPTION :
RÉPONSE ADRESSÉE LE :

- Première demande Renouvellement

INFORMATIONS GÉNÉRALES

ASSOCIATION :

ADRESSE ADMINISTRATIVE :

.....

TEL : MOBILE :

COURRIEL :

SITE :

N° enregistrement en préfecture :

N° SIRET :

Objet social de l'association :

.....

REPRÉSENTANT LÉGAL :

TEL : MOBILE :

COURRIEL :

Autres membres du bureau :

FONCTION	NOM PRÉNOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE	COURRIEL

Pièces à joindre au dossier :

- Statuts signés à jour
- Composition du conseil d'administration

ACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION

Nombre d'adhérents : dont gleizéens :

0-15 ans : 16-25 ans : 26-59 ans : 60 ans et plus :

Nombre de salariés de l'association : soit en équivalent temps plein :

Quelle est la fonction des salariés de l'association ?

.....

.....

Nombre de bénévoles de l'association :

Pièces à joindre au dossier :

- Dernier rapport d'activité de l'association
- Dernier procès verbal de l'assemblée générale

BUDGET DE L'ASSOCIATION

Année : ou exercice du au

DÉPENSES		RECETTES	
Achats, consommations matières et fournitures		Cotisations membres	
Transports, déplacements		Subventions <i>Commune</i> <i>Etat</i> <i>Autres communes</i> <i>Autres organismes</i>	
Salaires		Produits des intérêts d'argent placé	
Locations <i>Équipements</i> <i>Matériels</i> <i>Autres salles</i> <i>Terrains</i>		Recettes <i>Fêtes</i> <i>Dons et quête</i>	
Frais de gestion		Recettes publicitaires	
Frais d'organisation d'événement			
Dépenses diverses			
TOTAL		TOTAL	

Pièces à joindre au dossier :

- Etat financier du dernier exercice comptable clos (bilan, compte de résultat et annexes)



OBJET DE LA DEMANDE

LA DEMANDE CONCERNE LE FONCTIONNEMENT ANNUEL DE L'ASSOCIATION

DÉPENSES		RECETTES	
Achats, consommations matières et fournitures		Cotisations membres	
Transports, déplacements		Subventions <i>Commune</i> <i>Etat</i> <i>Autres communes</i> <i>Autres organismes</i>	
Salaires		Produits des intérêts d'argent placé	
Locations <i>Équipements</i> <i>Matériels</i> <i>Autres salles</i> <i>Terrains</i>		Recettes <i>Événements</i> <i>Dons et quête</i>	
Frais de gestion		Recettes publicitaires	
Frais d'organisation d'événement			
Dépenses diverses			
TOTAL		TOTAL	

COMMENTAIRES :

.....

.....

MONTANT DE SUBVENTION SOLLICITÉ :

Pièces à joindre au dossier :

- Budget prévisionnel détaillé



OBJET DE LA DEMANDE

- LA DEMANDE CONCERNE UN PROJET** *nouvelle action* *reconduction*

CONTENU :

.....

.....

PUBLIC VISÉ :

.....

DATE / LIEU / HORAIRES :

.....

PARTICIPATION PAYANTE :

MOYENS MIS EN OEUVRE :

.....

.....

BESOINS RELATIFS À LA RÉALISATION DU PROJET :

DÉPENSES		RECETTES	
Achats fournitures / matériel		Ressources propres <i>(tarif, recettes diverses...)</i>	
Locations - matériel - salle - autre locations		Subventions demandées - Ville de Gleizé - Autres <i>(préciser)</i>	
Frais externes - Intervenants - frais de communication - autres prestations externes		Autres recettes attendues <i>(partenariat privés...)</i> préciser	
Frais internes - salaires - Déplacements - Assurances - Autres frais internes			
TOTAL DES DÉPENSES		TOTAL DES RECETTES	

MONTANT DE SUBVENTION SOLLICITÉ :

Pièces à joindre au dossier :

- Budget prévisionnel détaillé



Je soussigné Madame, Monsieur

Président, Présidente de l'association :

- certifie que l'association est régulièrement déclarée;
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions sollicitées auprès d'autres financeurs ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de l'association (**joindre un Relève d'Identité Bancaire**)
- s'engage, par la signature du Contrat d'Engagement Républicain (CER) à respecter les principes de la République, à ne pas remettre en cause son caractère laïque et à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public, conformément au Décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, pour tout demandeur sollicitant l'octroi d'une subvention publique.
Consulter la charte de la laïcité sur le site de la mairie / rubrique kiosque

Fait, le à

Signature





CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS BÉNÉFICIAIRE DE SUBVENTIONS PUBLIQUES OU D'UN AGREMENT DE L'ÉTAT

Décret no 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi N° 2000-321
Du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain
Des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT n°1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT n°2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression. Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT n°3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT n°4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT n°5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT n°6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT n°7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Lieu :

Le :

Nom, prénom et qualité du responsable légal de l'association

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

Tout dossier incomplet ne sera pas instruit

- Statuts signés, à jour, de l'association
- Déclaration SIRET (*première demande*)
- Récépissé de dépôt à la Préfecture (*première demande*)
- Dernière composition du Conseil d'Administration
- Budget prévisionnel de fonctionnement de l'association et/ ou de l'action pour laquelle une subvention est sollicitée
- Etats financiers du dernier exercice comptable clos (*bilan, compte de résultat et annexes*)
- Dernier rapport d'activité
- Dernier procès-verbal de l'Assemblée Générale
- RIB ou RIP de l'association
- Contrat d'engagement citoyen signé

MODALITÉS DE DEMANDE DE SUBVENTION

DOSSIER EN TÉLÉCHARGEMENT SUR LE SITE DE LA MAIRIE / RUBRIQUE KIOSQUE

Envoi du dossier dûment complété accompagné des justificatifs demandés le cas échéant avant le :

✓ 15 janvier

✓ 2 mois avant le début d'un événement

A la Mairie de Gleizé

Place de la Mairie - 69400 Gleizé

04.74.65.37.30 - contact@mairie-gleize.fr

ENREGISTRER
au format PDF

IMPRIMER



6/6